MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue **le lundi 3 août 2026** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) :	Mme Maureen Bédard , Conseillère M. Raymond Bureau , Conseiller M. Thomas Lavallee , Conseiller M. Brent Montgomery , Maire Mme Dorothy Noël , Conseillère
Sont absents(es) :	M. David Hogan , Conseiller Mme Shelley MacDougall , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Véronique Charbonneau, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Cédrik McKenzie, Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- **3.1.** Séance ordinaire et consultation publique du 6 juillet 2026

4. Période de questions

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

6. Avis de motion et règlements

- **6.1.** Adoption du règlement no 285 sur la gestion contractuelle
- **6.2.** Adoption du règlement no 286 concernant le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats
- **6.3.** Adoption du règlement no 287 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
- **6.4.** Avis de motion concernant le règlement no 288 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances
- **6.5.** Dépôt du projet règlement no 288 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances

7. Administration

- **7.1.** Résolution pour déterminer les responsables d'activités budgétaires dans l'application du règlement no 286 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

8. Finances

- **8.1.** Compte fournisseurs pour le mois de juillet 2026

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités du Centre de communication d'urgence pour juillet 2026

9.2. Autorisation pour la signature d'une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

9.3. Procédure sur invitation écrite pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire

9.4. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

10.2. Acquisition d'une camionnette neuve 4X4

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de juillet 2026

11.2. Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Période de questions

16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

01-08-2026 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maureen Bédard

APPUYÉ PAR M. Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessus avec l'ajout du point:

« 9.4 Programme d'aide financière du fond de la sécurité routière (PAFFSR) »

Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

02-08-2026 **3.1. Séance ordinaire et consultation publique du 6 juillet 2026**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dorothy Noël

APPUYÉ PAR M. Brent Montgomery

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 6 juillet 2026.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

6. Avis de motion et règlements

03-08-2026

6.1. Adoption du règlement no 285 sur la gestion contractuelle

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2026;

Considérant qu'un projet de règlement no 285 sur la gestion contractuelle a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2026;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante: prévoir des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de l'ensemble des contrats de la Municipalité lorsque ces derniers sont conclus avec une entreprise; prévoir des règles d'attribution des contrats visés aux Chapitre V du Titre III de la *LCOM* lorsqu'ils comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une procédure ouverte en vertu de l'article 29 *LCOM*; prévoir les situations où un membre du conseil, un employé ou une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt peut conclure un contrat avec la Municipalité, conformément à l'article 305.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*) et 269.1 du *Code municipal du Québec*.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dorothy Noël

APPUYÉ PAR M. Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no 285 sur la gestion contractuelle.

04-08-2026

6.2. Adoption du règlement no 286 concernant le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2026;

Considérant qu'un projet de règlement no 286 concernant le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2026;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante:

- Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité doivent suivre. Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisées après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.
- Le présent règlement établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le Directeur général et greffier-trésorier de même que tout autre officier municipal autorisé doivent suivre.

- Le présent règlement établit les règles de délégation d'autorisation de dépenser et de passer des contrats.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Mme Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no 286 concernant le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats.

05-08-2026

6.3. Adoption du règlement no 287 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2026;

Considérant qu'un projet de règlement no 287 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2026;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante: modifier le règlement 284 édictant le code d'éthique des élu(e)s municipaux pour permettre, pour certaines catégories de contrats et à certaines conditions, qu'un membre du conseil puisse avoir un intérêt dans un contrat avec la Municipalité.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Mme Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement no édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

6.4. Avis de motion concernant le règlement no 288 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances

M. Raydmon Bureau donne avis de motion qu'un règlement portant le no 288 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

6.5. Dépôt du projet règlement no 288 pourvoyant à la vidange de certaines fosses septiques ainsi qu'à l'entretien et l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 août 2026;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante: abroger et remplacer le règlement no 146 qui date de 2007 sur la vidange et l'entretien des installations septiques sur le territoire;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le Règlement no 288 sera adopté à une séance ultérieure.

7. Administration

06-08-2026

7.1. Résolution pour déterminer les responsables d'activités budgétaires dans l'application du règlement no 286 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats

ATTENDU QUE le règlement 286 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats abroge et remplace le rèlgment no 255;

ATTENDE QUE la désignation des responsables d'activités budgétaires pour l'application dudit règlement doit être faite par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Mme Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer les personnes suivantes pour l'application du règlement no 286 concernant les mesures de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats :

Directeur général et greffier-trésorier : Heidi Lafrance

Directeur du Service des travaux publics : Alec Montpas

Directeur du Service de sécurité incendie : Stephen McCarthy

Directeur du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire : Véronique Charbonneau

Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement: Cédrik McKenzie

Ainsi qu'à tous les successeurs des employés nommés ci-haut ou leurs remplaçants.

8. Finances

07-08-2026

8.1. Compte fournisseurs pour le mois de juillet 2026

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juillet 2026;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maureen Bédard

APPUYÉ PAR M. Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2026 totalisant la somme de 126 569,24 $ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités du Centre de communication d'urgence pour juillet 2026

26 appels ont été reçus pendant le mois de juillet 2026:

6	Médical
4	Accident
5	Alarme incendie
4	Fausse alarme
7	Divers
0	Travaux publics - urgence

08-08-2026 **9.2. Autorisation pour la signature d'une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (R.L.R.Q., c.S-2.4), la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.C-19) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « MSP ») pour : (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées lors de Sinistres ; et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 573 et 573.1 de cette même loi, et qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dorothy Noël

APPUYÉ PAR M. Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Lafrance, à signer pour et au nom de la Municipalité une entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

09-08-2026 **9.3. Procédure sur invitation écrite pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire**

ATTENDU QUE le véhicule utiliaire 930 (Chevrolet Tahoe 2010) du Service de sécurité incendie doit être remplacé;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2026 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget de 2026;

ATTENDU QUE le véhicule 930 actuel sera mis en vente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Mme Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE procéder à une procédure sur invitation écrite pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le Service de sécurité incendie.

10-08-2026 **9.4. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 50 000 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 40 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maureen Bédard

APPUYÉ PAR M. Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que M. Cédrik McKenzie est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

11-08-2026

10.2. Acquisition d'une camionnette neuve 4X4

ATTENQUE QUE la transmission de la camionnette Dodge Ram 2016 doit être remplacée et que le coût élevé ne justifie pas la réparation par rapport à l'état général du véhicule;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé une procédure par invitation le 14 juillet 2026 en vue de faire l'acquisition d'un véhicule camionnette 4X4 neuf;

ATTENDU QUE 6 concessionnaires ont été invités à déposer une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juillet 2026 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Alec Montpas, directeur du Service des travaux publics, et Nathalie Juneau, coordonnatrice aux communications;

ATTENDU QU'un concessionnaire a déposé une soumission et que les résultats sont les suivants:

Concessionnaire	**Prix (sans taxes)**	**Prix (avec taxes)**
Germain Chevrolet Buick GMC inc.	69 500$	79 907,63$

ATTENDU QUE la soumission a été analysée et jugée conforme aux documents d'appels d'offres;

PROPOSÉ PAR M. Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Mme Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE faire l'acquisition d'une camionnette Chervrolet Silverado Custom 2500 2026 au montant de 69 500$ excluant les taxes.

D'équiper le véhicule des équipements et accessoires nécessaires pour un montant d'environ 10 000$.

D'effectuer un virement budgétaire du poste de grand livre 23 09000 726 Autres immobilisations au poste 23 04000 724 TP Achat de camion au montant de 90 000 $.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois de juillet 2026

Un total de 39 permis a été délivré pour le mois de juillet 2026:

	Permis		
Type	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Abattage d'arbre	4	1 500,00 $	0,00 $
Agrandissement d'un bâtiment principal	1	100 000,00 $	100,00 $
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	1	1 000,00 $	35,00 $
Clôture	1	10 000,00 $	40,00 $
Construction bâtiment complémentaire	10	277 594,00 $	650,00 $
Construction nouvelle résidence	2	1 169 000,00 $	400,00 $
Démolition	2	500,00 $	100,00 $
Déplacement de bâtiment	1	0,00 $	50,00 $
Installation septique	2	39 500,00 $	200,00 $
Patio/terrasse/galerie	3	15 000,00 $	120,00 $
Piscine	4	76 200,00 $	400,00 $
Puits	2	33 454,00 $	200,00 $
Quai	2	5 093,00 $	200,00 $
Rénovation d'un bâtiment principal	2	170 000,00 $	200,00 $
Travaux d'excavation du sol, de déblai, de remblai et d'enlèvement d	1	5 000,00 $	75,00 $
SOUS-TOTAL	38	1 903 841,00 $	2 770,00 $
Lotissements			
Lotissements	1	0,00 $	125,00 $
SOUS-TOTAL	1	0,00 $	125,00 $
TOTAL	39	1 903 841,00 $	2 895,00 $

11.2. Rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

M. Cédrik McKenzie, directeur du Service de l'urbanisme, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Véronique Charbonneau fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 17 juin 2026.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 26 août 2026 à 19h.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

16. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 20.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.